



# GUIDE DU DEMANDEUR

---

PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE SPÉCIALISÉ (*SBEP Specialized*)

PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE (*SBEP*)

PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE EN FORMATION (*SBEpt*)



## VOTRE GUIDE POUR LA DÉSIGNATION SBEP

Mot de bienvenue.....	3
À propos des normes professionnelles nationales (NPN) pour l'économie bleue .....	3
Quel est le rôle d'un professionnel de l'économie bleue durable (SBEP)?.....	3
Désignations offertes .....	4
Frais de demande et de cotisation .....	6
Admissibilité.....	6
Antécédents professionnels.....	6
Formation.....	7
Processus de demande – SBEP et SBEP spécialisé.....	7
1. Familiarisez-vous avec les ressources à votre disposition pour faciliter votre demande .....	7
2. Payez les frais de demande .....	7
3. Soumettez votre dossier de demande et passez l'examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP .....	8
4. Attendez la décision du comité d'approbation .....	10
5. Acquitez-vous des frais d'adhésion .....	10
6. Célébrez votre désignation à titre de SBEP .....	11
Processus de demande – SBEP en formation ( <i>SBEPt</i> ) .....	11
1. Familiarisez-vous avec les ressources à votre disposition pour faciliter votre demande .....	11
2. Payez les frais de demande .....	11
3. Envoyez votre dossier de demande .....	11
4. Attendez la décision du comité d'approbation .....	13
5. Acquitez-vous des frais d'adhésion .....	13
6. Célébrez votre désignation à titre de SBEP .....	14
Nous joindre.....	14

## Mot de bienvenue

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'obtention de la désignation de professionnel de l'économie bleue durable (SBEP) ou de professionnel de l'économie bleue durable en formation (SBEPT) auprès d'ECO Canada.

Le processus de certification d'ECO Canada est supervisé par le Conseil canadien des certifications et agréments environnementaux (CCCAE). Le CCCAE est un organisme national qui se consacre à la reconnaissance des professionnels compétents de l'économie bleue. Il supervise la ratification des candidats, contribue au maintien du processus de certification et veille au respect du code d'éthique des professionnels de l'économie bleue durable.

## À propos des normes professionnelles nationales (NPN) pour l'économie bleue

En 2021, ECO Canada, avec l'appui financier du Centre des Compétences futures, a présenté les premières NPN pour l'économie bleue au Canada. Ces normes contribuent à soutenir la croissance de l'économie bleue du Canada en définissant les compétences clés requises pour les personnes à la recherche d'un emploi dans ce secteur. Elles fournissent également un cadre pour la reconnaissance professionnelle et l'élaboration de nouveaux programmes de formation pour répondre aux besoins futurs de la main-d'œuvre.

Le projet a répertorié six (6) secteurs clés de l'économie bleue, chacun d'entre eux nécessitant des compétences particulières. Pour chaque secteur, les rôles essentiels ont été définis et des profils de compétences complets élaborés. Ces derniers englobant les compétences techniques, personnelles, réglementaires et environnementales nécessaires à l'emploi dans ces secteurs. Les résultats du projet sur les NPN pour l'économie bleue a jeté les bases de la désignation SBEP, permettant ainsi à ECO Canada d'harmoniser cette désignation avec l'évolution de la main-d'œuvre.

## Quel est le rôle d'un professionnel de l'économie bleue durable (SBEP)?

Les professionnels de l'économie bleue durable (ou SBEP de l'anglais *Sustainable Blue Economy Professionals*) se consacrent à la promotion des pratiques durables dans les secteurs et les activités liées aux océans et aux zones côtières. En tant que leaders dans leurs domaines respectifs, ils s'engagent à promouvoir l'innovation, à respecter les normes éthiques et à développer leurs compétences tout en favorisant la croissance de leurs collègues. Les SBEP jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement durable au sein de l'économie bleue en conciliant les occasions économiques et la nécessité de protéger les environnements marins pour les générations futures.

## Désignations offertes

Ce guide a été élaboré pour aider les personnes souhaitant obtenir l’une des désignations suivantes auprès d’ECO Canada :

- **Professionnel de l’économie bleue durable spécialisé (*SBEP Specialized*)**

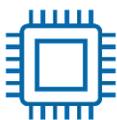
Un SBEP spécialisé est un expert qui contribue à un secteur précis de l’économie bleue depuis plus de cinq (5) ans et qui démontre des compétences spécifiques au secteur qui correspondent au rôle qu’il occupe. Un SBEP spécialisé démontre également qu’il maîtrise toutes les compétences de base des travailleurs de l’économie bleue. Ces professionnels jouent un rôle essentiel dans la promotion de la durabilité dans leurs domaines respectifs en mettant à profit leur expérience pour veiller à ce que l’exploitation des environnements marins se fasse de manière durable et responsable.

Un SBEP spécialisé possède des compétences démontrées dans un ou plusieurs des secteurs suivants :



### Minéraux et ressources extracôtiers

Activités économiques liées à l’exploration et à l’extraction de minéraux et de ressources abiotiques en mer, y compris l’exploitation et la maintenance d’équipements et de services.



### Données et technologies océaniques

Activités économiques liées à la technologie océanique de pointe, y compris les technologies de détection et de télédétection, les véhicules sous-marins, la robotique sous-marine, les systèmes autonomes, les technologies pour les environnements océaniques hostiles, la simulation marine ou l’ingénierie marine pour soutenir la création d’autres sous-secteurs, ou l’utilisation des ressources océaniques pour produire des connaissances, des biens et des services destinés à soutenir d’autres secteurs.



### Transport maritime, ports et expédition

Activités économiques relatives au transport de marchandises et aux installations et services liés à l’envoi et à la manutention des marchandises.



### Énergies marines renouvelables

Activités économiques liées à la production et à la création d’énergie renouvelable en se servant des sources d’énergie naturelles non exhaustives, notamment l’énergie éolienne, houlomotrice, marémotrice ou osmotique.



### Pêche et aquaculture

Activités économiques liées à l'élevage, à la récolte ou à la capture de la vie marine biotique, y compris toutes les activités liées à la transformation, à la production et à la préparation des produits de la mer pour la consommation ou l'alimentation.



### Tourisme côtier et marin

Activités économiques de toutes les installations indirectes et directes liées au tourisme et aux loisirs en mer, parmi lesquelles les croisières, les sports nautiques, la pêche de loisir, les aquariums, les excursions dans les habitats marins, ou les services et l'hébergement situés dans un lieu proche de la côte ou adjacentes à celle-ci.

- **Professionnel de l'économie bleue durable (SBEP)**

Un SBEP est un professionnel possédant plus de cinq (5) ans d'expérience dans plusieurs secteurs de l'économie bleue ou dans des secteurs adjacents. Il possède de nombreuses compétences spécifiques à un secteur particulier ou apporte des compétences pertinentes issues d'un secteur connexe, même s'il n'a pas d'expérience directe du secteur en question. Les SBEP jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement durable de l'économie bleue en tirant parti de son expérience diversifiée et de ses connaissances interdisciplinaires pour encourager les pratiques qui soutiennent la croissance économique tout en protégeant les environnements marins et côtiers.

Un SBEP maîtrise les compétences de base suivantes :

- Communication
- Collaboration
- Leadership
- Résolution de problèmes
- Travail d'équipe
- Souci du détail

- **Professionnel de l'économie bleue durable en formation (SBEPT)**

Un SBEPT en formation est un expert émergent possédant moins de cinq (5) ans d'expérience dans l'économie bleue. À mesure que sa carrière progresse, un professionnel de l'économie bleue durable en formation continuera à développer son expertise et ses compétences, à contribuer à des solutions innovantes et à jouer un rôle essentiel dans la transition vers une main-d'œuvre de l'économie bleue durable et résiliente.

Nous recommandons vivement à tous les demandeurs de lire l'intégralité du présent guide avant d'envoyer leur demande. En outre, les demandeurs peuvent solliciter un complément d'information en écrivant à l'adresse suivante : [SBEP@eco.ca](mailto:SBEP@eco.ca).

## Frais de demande et de cotisation

	PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE (SBEP)	PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE EN FORMATION (SBEPT)
FRAIS DE DEMANDE INITIALE	300 \$	200 \$
COTISATION ANNUELLE – MEMBRES ACTIFS	230 \$, calculés au prorata à partir du 1 <sup>er</sup> avril	130 \$, calculés au prorata à partir du 1 <sup>er</sup> avril
PASSAGE DE SBEP À SBEP SPÉCIALISÉ	100 \$	S. O.
PASSAGE DE SBEP EN FORMATION À SBEP	S. O.	150 \$ + 50 \$ pour les frais d'examen
AJOUT D'UN DOMAINE DE SPÉCIALISATION POST-CERTIFICATION	100 \$	50 \$*

### Politique sur les frais exigibles

- Le 1<sup>er</sup> avril, tous les membres reçoivent une facture pour les frais de renouvellement pour l'année suivante. Si le paiement n'est pas reçu dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance, une pénalité de retard sera appliquée et le membre sera temporairement retiré de la liste des membres jusqu'à ce que le paiement soit reçu. Ce statut sera levé et le nom du membre sera réinscrit sur la liste dès réception du paiement.
- Les frais de demande ne sont pas remboursables, même si la demande n'est pas retenue. Les frais d'examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP sont toutefois remboursables si le demandeur n'est pas admissible à passer l'examen en question.
- ECO se réserve le droit de modifier les procédures de certification et les frais connexes à tout moment; le site Web d'ECO Canada constitue la ressource la plus fiable pour obtenir des renseignements pertinents à jour.

## Admissibilité

### Antécédents professionnels

PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE (SBEP)	Professionnel de l'économie bleue durable spécialisé (SBEP Specialized)	PROFESSIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE DURABLE EN FORMATION (SBEPT)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 5 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 2 ans dans un secteur de l'économie bleue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans au moins un secteur de l'économie bleue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de cinq (5) ans d'expérience professionnelle pertinente</li> </ul>

## Formation

- **Pour obtenir la désignation SBEP ou SBEPT, le demandeur doit avoir obtenu au minimum un diplôme collégial de deux (2) ou trois (3) ans ou un diplôme universitaire de trois (3) ou quatre (4) ans auprès d'un établissement postsecondaire canadien reconnu.** Le diplôme le plus élevé du demandeur sera confirmé par BackCheck, un service de vérification tiers. BackCheck nécessite le consentement du demandeur pour confirmer ses références.
- **Si les études du demandeur ont été effectuées en dehors du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Australie, une évaluation des diplômes étrangers doit être effectuée par IQAS, ICES, ICAS ou WES, selon le cas.** Le demandeur peut choisir de fournir une évaluation antérieure de ses équivalences de formation (le cas échéant, celle-ci doit être envoyée directement par l'agence d'évaluation à ECO Canada); il est également possible de demander à BackCheck de confirmer la formation internationale du demandeur (pour certains pays uniquement) et à ECO Canada de déterminer son équivalence. Si cette dernière option est choisie, les demandeurs ne recevront pas de copie de cette détermination.

## Processus de demande – SBEP et SBEP spécialisé

Suivez ces six (6) étapes simples pour commencer votre parcours de désignation.

### 1. Familiarisez-vous avec les ressources à votre disposition pour faciliter votre demande

En tant que candidat à la certification SBEP, vous devez vous familiariser avec le présent Guide du demandeur ainsi qu'avec les documents suivants :

- Lignes directrices pour une pratique déontologique des SBEP
- Lignes directrices relatives aux examens
- Normes professionnelles nationales (NPN) pour l'économie bleue

### 2. Payez les frais de demande

Tous les candidats à la certification SBEP doivent s'acquitter des frais de demande de 300 \$, qui comprennent les frais d'examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP. Ces frais sont payables en ligne à l'adresse suivante : <https://portal.eco.ca/public/eco-products>.

### 3. Soumettez votre dossier de demande et passez l'examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP

Dans les trois (3) jours ouvrables suivant le paiement des frais d'inscription, vous recevrez un courriel contenant votre dossier de demande, l'outil d'évaluation des compétences et les documents nécessaires à votre préparation à l'examen.

#### *Dossier de demande*

Le formulaire de demande sera présenté sous format Excel et vous devrez saisir des renseignements relatifs aux éléments suivants :

- **Vos antécédents professionnels** : fournissez des renseignements détaillés sur votre expérience professionnelle, en vous concentrant sur les fonctions pertinentes pour l'économie bleue durable. Ces renseignements aideront ECO Canada à mieux comprendre votre parcours professionnel et à évaluer votre admissibilité à la désignation SBEP.
- **Éducation et formation** : dressez la liste de toutes les formations pertinentes qui étayent votre demande à la désignation SBEP. Cette liste comprend votre éducation formelle telle que les diplômes et les certificats, ainsi que les cours de développement professionnel, les ateliers ou d'autres programmes de formation spécialisée.
- **Références professionnelles** : fournissez au moins trois (3) références professionnelles qui peuvent confirmer votre expérience, vos compétences et vos connaissances. Ces personnes doivent avoir une connaissance directe de votre travail et être en mesure de témoigner de votre aptitude à obtenir la désignation SBEP. Les référents ne doivent pas être des personnes que le candidat supervise pendant le processus de demande.

**Remarque : Nous communiquons avec ces références professionnelles seulement si vous présentez une demande à la certification SBEP spécialisé, c'est-à-dire si votre demande vise un ou plusieurs des six (6) secteurs de spécialisation offerts.**

- **Détails de l'examen** : Tous les candidats à la certification SBEP ou SBEP spécialisé doivent réussir l'examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP. Votre dossier de demande vous permettra de choisir la date, l'heure et le surveillant que vous préférez pour l'examen. Si vous n'êtes pas prêt à choisir une date d'examen, vous pouvez sauter cette étape.

Votre dossier de demande complet doit être envoyé par courriel à l'adresse [SBEP@eco.ca](mailto:SBEP@eco.ca) dès que possible.

### Outil d'évaluation des compétences

L'outil d'évaluation des compétences intègre les normes professionnelles nationales (NPN) pour l'économie bleue dans le processus de demande de la certification SBEP. Les NPN pour l'économie bleue ont été élaborées en 2022 comme outil permettant de développer la main-d'œuvre et de soutenir l'expansion des emplois nouveaux et en transition dans l'économie bleue. Des profils de compétences ont été définis afin de déterminer les compétences particulières requises pour différentes professions dans six (6) secteurs de l'économie bleue :



Tous les candidats doivent remplir le formulaire de déclaration des compétences. Cet outil a été conçu pour :

1. **Évaluer les compétences** dans divers domaines liés à l'économie bleue;
2. **Déterminer l'admissibilité** à la désignation SBEP, SBEP spécialisé (*SBEP Specialized*) ou SBEP en formation (*SBEPt*);
3. **Encadrer le perfectionnement professionnel** en mettant en évidence les points forts et les domaines dans lesquels le renforcement est nécessaire.

L'outil d'évaluation des compétences comporte deux (2) éléments clés :

#### 1. Évaluation des compétences générales en matière d'économie bleue durable

Les demandeurs recevront une liste des compétences techniques, personnelles et professionnelles, politiques, réglementaires et environnementales les plus courantes dans les six (6) secteurs de l'économie bleue (p. ex., les fonctions d'urgence en mer, la résolution de problèmes, la communication, les procédures de santé et de sécurité, l'identification de l'écosystème, etc.) et devront indiquer leur niveau d'expérience dans une compétence donnée à l'aide de l'échelle suivante :

Aucune expérience	Apprentissage en cours	Encadrement limité requis	Indépendance acquise	Leadership démontré
Vous n'avez aucune expérience de ce travail.	Vous travaillez uniquement sur des tâches préassignées liées à ce travail.	Vous pouvez effectuer la plupart des aspects du travail.	Vous pouvez effectuer ce travail dans de manière indépendante et vous pouvez le coordonner.	Vous dirigez et assumez la responsabilité globale de la qualité et des résultats du travail.
Vous n'avez pas effectué, supervisé ou dirigé ce travail au cours des cinq (5) dernières années.	Vous avez besoin de supervision.	Vous avez besoin de conseils à l'occasion.	Vous jouez plusieurs rôles et vous pouvez superviser certains aspects de ce travail.	Vous disposez d'une expérience et de connaissances étendues et approfondies.

## 2. Évaluation de la spécialisation sectorielle

Dans le cadre de leur demande, les candidats à la désignation de SBEP spécialisé devront indiquer au début du formulaire d'évaluation des compétences le ou les secteurs dans lesquels ils souhaitent se spécialiser parmi les six (6) secteurs mentionnés dans la section ci-dessus. En fonction du ou des secteurs sélectionnés, les fiches individuelles d'évaluation des compétences se rempliront automatiquement. Sur chaque fiche, les demandeurs trouveront une liste de compétences et de descriptions associées à chaque domaine de spécialisation. Les demandeurs devront indiquer à nouveau leur niveau d'expérience dans une compétence donnée grâce à l'échelle suivante :

Aucune expérience	Apprentissage en cours	Encadrement limité requis	Indépendance acquise	Leadership démontré
Vous n'avez aucune expérience de ce travail.	Vous travaillez uniquement sur des tâches préassignées liées à ce travail.	Vous pouvez effectuer la plupart des aspects du travail.	Vous pouvez effectuer ce travail dans de manière indépendante et vous pouvez le coordonner.	Vous dirigez et assumez la responsabilité globale de la qualité et des résultats du travail.
Vous n'avez pas effectué, supervisé ou dirigé ce travail au cours des cinq (5) dernières années.	Vous avez besoin de supervision.	Vous avez besoin de conseils à l'occasion.	Vous jouez plusieurs rôles et vous pouvez superviser certains aspects de ce travail.	Vous disposez d'une expérience et de connaissances étendues et approfondies.

### *Examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP*

Tous les candidats à la certification SBEP doivent réussir un examen de connaissances sur le comportement éthique des SBEP. L'examen se déroulera en ligne dans le système de gestion de l'apprentissage (SGA) d'Absorb. Un compte sera créé pour vous au moment de votre inscription et les instructions concernant l'accès à votre compte Absorb vous seront communiquées avant la date et l'heure de votre examen.

Tous les demandeurs doivent prendre connaissance de la documentation relative aux lignes directrices de l'examen afin de s'assurer qu'ils comprennent bien le déroulement de l'examen, notamment le matériel d'étude, les restrictions de date et d'heure, ainsi que les exigences relatives au surveillant de l'examen.

## 4. Attendez la décision du comité d'approbation

Après réception et vérification de tous les renseignements requis pour la procédure, les dossiers seront présentés au comité d'approbation pour délibération finale. Le comité d'approbation se réunit le deuxième mardi de chaque mois et les demandeurs sont informés des résultats de leur délibération dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de la réunion.

## 5. Acquitez-vous des frais d'adhésion

Une fois la désignation de SBEP ou de SBEP spécialisé accordée, les membres devront s'acquitter des frais de cotisation et de renouvellement exigibles. Ces frais s'élèvent à 230 \$ par année, calculés au prorata de la date de renouvellement fixée au 1<sup>er</sup> avril.

## 6. Célébrez votre désignation à titre de SBEP

Après s'être acquittés des frais exigibles, les membres recevront une confirmation officielle de leur désignation à titre de SBEP ou de SBEP spécialisé, selon le cas. Cette confirmation se présente sous la forme d'une lettre de reconnaissance officielle accompagnée d'un certificat et de renseignements sur les avantages réservés aux membres.

### Processus de demande – SBEP en formation (SBEPT)

Suivez ces six (6) étapes simples pour commencer votre parcours de désignation.

#### 1. Familiarisez-vous avec les ressources à votre disposition pour faciliter votre demande

En tant que candidat à la certification SBEP en formation, vous devez vous familiariser avec le présent Guide du demandeur ainsi qu'avec les documents suivants :

- Lignes directrices pour une pratique déontologique des SBEP
- Normes professionnelles nationales (NPN) pour l'économie bleue

#### 2. Payez les frais de demande

Tous les candidats à la certification SBEP doivent s'acquitter des frais de demande de 200 \$. Ces frais sont payables en ligne à l'adresse suivante : <https://portal.eco.ca/public/eco-products>.

#### 3. Envoyez votre dossier de demande

Dans les trois (3) jours ouvrables suivant l'envoi des frais de candidature, vous recevrez un courriel contenant votre dossier de demande et l'outil d'évaluation des compétences.

##### *Dossier de demande*

Le formulaire de demande sera présenté sous format Excel et vous devrez saisir des renseignements relatifs aux éléments suivants :

- **Vos antécédents professionnels** : fournissez des renseignements détaillés sur toute expérience professionnelle acquise à ce jour, en vous concentrant sur les fonctions pertinentes pour l'économie bleue durable. Ces renseignements aideront ECO Canada à mieux comprendre votre parcours professionnel et à évaluer votre admissibilité à la désignation SBEP en formation.
- **Éducation et formation** : dressez la liste de toutes les formations et de tous les enseignements pertinents qui étayent votre demande à la désignation SBEP en formation. Cette liste comprend votre éducation formelle telle que les diplômes et les certificats, ainsi que les cours de développement professionnel, les ateliers ou d'autres programmes de formation spécialisée.

- **Références professionnelles** : fournissez au moins trois (3) références professionnelles qui peuvent confirmer votre expérience, vos compétences et vos connaissances. Ces personnes doivent avoir une connaissance directe de votre travail et être en mesure de témoigner de votre aptitude à obtenir la désignation SBEP en formation. Les référents ne doivent pas être des personnes que le candidat supervise pendant le processus de demande.

Votre dossier de demande complet doit être envoyé par courriel à l'adresse [SBEP@eco.ca](mailto:SBEP@eco.ca) dès que possible.

### *Outil d'évaluation des compétences*

L'outil d'évaluation des compétences intègre les normes professionnelles nationales (NPN) pour l'économie bleue dans le processus de demande de la certification à titre de SBEP en formation. Les NPN pour l'économie bleue ont été élaborées en 2022 comme outil permettant de développer la main-d'œuvre et de soutenir l'expansion des emplois nouveaux et en transition dans l'économie bleue. Des profils de compétences ont été définis afin de déterminer les compétences particulières requises pour différentes professions dans six (6) secteurs de l'économie bleue :



Tous les candidats doivent remplir le formulaire de déclaration des compétences. Cet outil a été conçu pour :

1. **Évaluer les compétences** dans divers domaines liés à l'économie bleue;
2. **Déterminer l'admissibilité** à la désignation SBEP, SBEP spécialisé (*SBEP Specialized*) ou SBEP en formation (*SBEPt*);
3. **Encadrer le perfectionnement professionnel** en mettant en évidence les points forts et les domaines dans lesquels le renforcement est nécessaire.

L'outil d'évaluation des compétences comporte deux (2) éléments clés :

1. **Évaluation des compétences générales en matière d'économie bleue durable**  
Les demandeurs recevront une liste des compétences techniques, personnelles et professionnelles, politiques, réglementaires et environnementales les plus courantes dans les six (6) secteurs de l'économie bleue (p. ex., les fonctions d'urgence en mer, la résolution de problèmes, la communication, les procédures de santé et de sécurité, l'identification de l'écosystème, etc.) et devront indiquer leur niveau d'expérience dans une compétence donnée à l'aide de l'échelle suivante :

<b>Aucune expérience</b>	<b>Apprentissage en cours</b>	<b>Encadrement limité requis</b>	<b>Indépendance acquise</b>	<b>Leadership démontré</b>
Vous n'avez aucune expérience de ce travail.	Vous travaillez uniquement sur des tâches préassignées liées à ce travail.	Vous pouvez effectuer la plupart des aspects du travail.	Vous pouvez effectuer ce travail dans de manière indépendante et vous pouvez le coordonner.	Vous dirigez et assumez la responsabilité globale de la qualité et des résultats du travail.
Vous n'avez pas effectué, supervisé ou dirigé ce travail au cours des cinq (5) dernières années.	Vous avez besoin de supervision.	Vous avez besoin de conseils à l'occasion.	Vous jouez plusieurs rôles et vous pouvez superviser certains aspects de ce travail.	Vous disposez d'une expérience et de connaissances étendues et approfondies.

## 2. Évaluation de la spécialisation sectorielle

Si les demandeurs ont précisé au début de l'outil d'évaluation des compétences le ou les secteurs dans lesquels ils souhaitent se spécialiser parmi les six (6) secteurs mentionnés dans la section ci-dessus, les fiches individuelles d'évaluation des compétences se rempliront automatiquement en fonction de leur choix. Sur chaque fiche, les demandeurs trouveront une liste de compétences et de descriptions associées à chaque domaine de spécialisation. Les demandeurs devront indiquer à nouveau leur niveau d'expérience dans une compétence donnée grâce à l'échelle suivante :

<b>Aucune expérience</b>	<b>Apprentissage en cours</b>	<b>Encadrement limité requis</b>	<b>Indépendance acquise</b>	<b>Leadership démontré</b>
Vous n'avez aucune expérience de ce travail.	Vous travaillez uniquement sur des tâches préassignées liées à ce travail.	Vous pouvez effectuer la plupart des aspects du travail.	Vous pouvez effectuer ce travail dans de manière indépendante et vous pouvez le coordonner.	Vous dirigez et assumez la responsabilité globale de la qualité et des résultats du travail.
Vous n'avez pas effectué, supervisé ou dirigé ce travail au cours des cinq (5) dernières années.	Vous avez besoin de supervision.	Vous avez besoin de conseils à l'occasion.	Vous jouez plusieurs rôles et vous pouvez superviser certains aspects de ce travail.	Vous disposez d'une expérience et de connaissances étendues et approfondies.

## 4. Attendez la décision du comité d'approbation

Après réception et vérification de tous les renseignements exigés, les dossiers des candidats seront présentés au comité d'approbation pour délibération finale. Le comité d'approbation se réunit le deuxième mardi de chaque mois et les demandeurs sont informés des résultats de leur délibération dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de la réunion.

## 5. Acquitez-vous des frais d'adhésion

Une fois la désignation de SBEP en formation accordée, les membres devront s'acquitter des frais de cotisation et de renouvellement exigibles. Ces frais s'élèvent à 230 \$ par année, calculés au prorata de la date de renouvellement fixée au 1<sup>er</sup> avril.



## 6. Célébrez votre désignation à titre de SBEP

Après s'être acquittés des frais exigibles, les membres recevront une confirmation officielle de leur désignation à titre de SBEP en formation. Cette confirmation se présente sous la forme d'une lettre de reconnaissance officielle accompagnée d'un certificat et de renseignements sur les avantages réservés aux membres.

## Nous joindre

Si vous avez besoin d'aide pendant le processus de demande ou si vous avez des questions après avoir obtenu la désignation, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de certification aux coordonnées ci-dessous :

[SBEP@eco.ca](mailto:SBEP@eco.ca)

403-233-0748

ECO Canada

400-105 12 Ave SE

Calgary (Alberta) T2G 1A1